



UNÉO se trouve un nouveau champ de bataille !

Rien ne va plus chez les bidasses !

À quelques jours de l'assemblée générale qui décidera de finaliser le rapprochement avec COVÉA, UNÉO s'est trouvé un nouveau théâtre d'opération... intérieure !

Selon des sources concordantes, « une plainte a été déposée contre les mandataires de la mutuelle, pour avoir contourné une décision de l'assemblée générale ». « Pas à notre connaissance », rétorque la mutuelle.

Dans les faits, tout part de l'arrêté des comptes 2015 de la mutuelle : une indemnité supplémentaire, d'environ 1 000 euros par mois, a été versée au 1^{er} vice-président, Jean-François FURET-COSTE, général de corps aérien. « Lorsque les comptes sont audités,

des administrateurs s'aperçoivent d'un problème : le vice-président comme tous les administrateurs a droit à 55 euros par jour. Seulement en 2015, il a touché l'équivalent de 450 jours de travail ! », détaille une source.

Problème, cette indemnité n'a jamais été soumise au vote de l'assemblée générale, laquelle avait refusé une telle démarche en... 2014 ! Il faut dire qu'entre temps, le vice-président a changé, Olivier LAJOURS quittant ses fonctions fin 2014, après à peine un an aux côtés du président Antoine LAMON. Son successeur en 2015, nommé par le ministère et choisi par le président, réclame une indemnité supplémentaire... Sans passer devant les instances, un tour de passe-passe s'organise par une double émission de fiche de

paie. « Une maladresse comptable visant à minimiser les coûts pour la mutuelle », explique-t-on chez UNÉO.

L'affaire gagne en sensibilité lorsque certains administrateurs demandent des explications qui tardent à venir. « Tout a été régularisé, c'est un changement de ligne comptable », explique la mutuelle. Le général FURET-COSTE plaide, en interne, l'ignorance du sujet. « Ce sont des militaires qui accèdent à ces postes sans connaître le monde mutualiste, ni le fonctionnement, c'est donc plausible », estime un observateur.

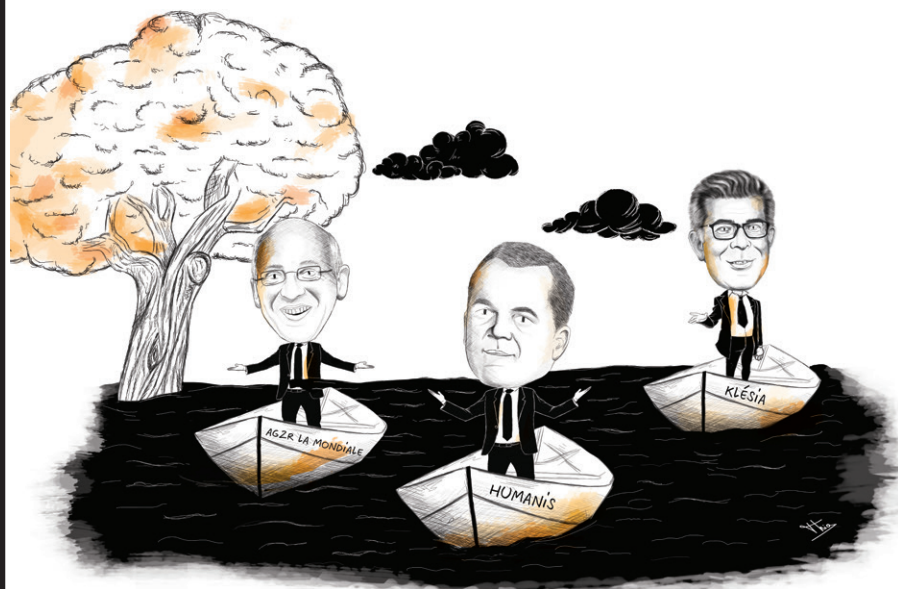
Le cas est porté devant l'autorité de contrôle. « Une rencontre a eu lieu entre des administrateurs et des responsables de l'ACPR », confirme une source. L'autorité a été plus réceptive que la DRH du ministère qui, de son côté, n'aurait pas souhaité recevoir la délégation UNÉO... C'est pourtant elle qui nomme président et vice-président de la mutuelle.

« Les faits sont très graves, ils relèvent du pénal », estime notre source. C'est sur ce terrain que l'affaire devrait se poursuivre puisqu'une plainte a été déposée devant le procureur de la République.

Le rôle du président LAMON devra notamment être clarifié.

UNÉO sera la principale victime de cette affaire, mais les dommages collatéraux risquent d'être nombreux. En premier lieu parce que la mutuelle est toujours larvée par une double opposition : les officiers contre les sous-officiers, puis entre les corps d'armée, gendarmes, armée de terre et marine se regroupant face à l'armée de l'air, corps dont sont issus le président et le vice-président (nommés par le ministère). En deuxième lieu parce que le choix de COVÉA, n'est pas forcément celui de tous les administrateurs. Et dans un vote à la majorité qualifiée, chaque voix compte... L'affaire pourrait s'avérer plus compliquée que prévue.

LE SAUVETAGE S'ORGANISE



— GARE AU TSUNAMI RÉGLEMENTAIRE, À LA NOYADE DANS LES TAUX, À L'OcéAN DE LA RETRAITE ! VENEZ VOUS ABRITER CHEZ NOUS !

LES FAITS DE LA SEMAINE

Vendredi 3 juin

Dans un sondage du réseau de courtiers ASSU2000, 78% des Français se disent prêts à partager leurs données personnelles de santé avec... leur médecin ! Pour le pharmacien, ils ne sont plus que 51% et pour un assureur 22% ! Mais ils sont 43% disposés à faire un effort si la prime baisse...

Lundi 6 juin

Pendant que notre directeur de la rédaction fête son anniversaire, la MACIF annonce être « la marque qui

inspire le plus confiance dans le secteur de l'assurance et de la banque », avec un score de 66% attribué par les sondés, quand la moyenne du secteur est à 52%. La question mériterait d'être posée à ses partenaires, passés et futurs.

Mardi 7 juin

ADRÉA MUTUELLE n'est pas très contente. La mutuelle a gagné 3 millions d'euros de cotisation de plus entre 2014 et 2015, pour atteindre 550 millions d'euros, mais le fonds CMU n'en a pas tenu compte en raison des dates d'émission et de perception des

cotisations. Résultat, le fonds indique une baisse de 10% du chiffre d'affaires de la mutuelle, ce qui la fout mal.

Mercredi 8 juin

La CSCA fête ses 10 ans avec bonheur, elle qui a bien failli ne pas avoir cette chance. En pleine campagne de recrutement de courtiers, elle organise donc des événements en région mais surtout à Paris le 10 juin.

Il faut dire que régulièrement, les CSCA régionales communiquent pour annoncer des événements. L'occupation du terrain, le fer de lance des courtiers.



GESTION DE SINISTRES

INTÉRIALE ne suit pas les rumeurs à la Lettre

Une fois n'est pas coutume, notre rumeur de la semaine passée concernant INTÉRIALE ne se vérifiera pas (lire *La Lettre de l'Assurance* n° 1302 du 6 juin).

Créditée d'un honnête et renversant taux de 69%, en clin d'oeil à la ville de Lyon dans laquelle l'annonce sera faite, l'information se révèle malheureusement erronée. Et pour cause : INTÉRIALE annoncera le 10 juin qu'elle s'engage dans des négociations exclusives avec AXA !

Si tous les éléments donnaient la piste AXA comme favorite, nous comptons sur quelques surprises pour donner à ALLIANZ une seconde chance et doubler son concurrent préféré sur la ligne. Las ! Il n'en sera rien, c'est bien le partenaire historique de la mutuelle qui devrait l'accueillir.

Évidemment, pareil choix fait trembler le monde mutualiste. « *Certaines voix s'élèvent déjà pour dire qu'INTÉRIALE fait entrer AXA dans le monde des mutuelles de fonctionnaires !* », s'amuse une spécialiste. « *Après l'éducation nationale, d'autres ministères se sentent maintenant visés... et INTÉRIALE se fait un paquet de détracteurs* ».

Le ministère de l'Intérieur n'ayant pas

organisé de référencement en 2007, rien ne dit que la mutuelle se lancerait sur le sujet. Même si l'expérience nous montre qu'avec INTÉRIALE, tout est possible...

MUTRÉ : le dossier fantôme

Voilà un mauvais feuilleton qui n'en finit pas... de ne pas commencer !

Interrogé en marge des résultats de COVÉA (lire en *Coulisses*, p.3) sur une possible opération de croissance externe sur le périmètre de la réassurance de personnes, Didier BAZZOCCHI, directeur général délégué santé du groupe COVÉA, a répondu que « *en effet, il existe un réassureur dont on peut penser qu'il sera peut-être un jour sur le marché, mais à notre connaissance, cette opération n'a pas de réalité aujourd'hui. Si tel est le cas, nous regarderons le dossier, mais la banque n'est pas encore mandatée, donc ce dossier n'existe pas* ».

Informations complémentaires prises, il apparaît en effet que les mutuelles composant le pool MUTRÉ UNION ont encore un peu de mal à se mettre d'accord sur l'avenir du réassureur. « *Sans oublier qu'une fois la vente envisagée, il reste à découvrir la réalité de la situation du réassureur, et son marché futur* », confie un observateur.

De plus, rien n'indique qu'une fois cédé,

MUTRÉ reste l'interlocuteur privilégié des mutuelles ! C'est un bon début pour une série dramatique mais personne ne semble prête à la produire.

Quand SFEREN s'invite à la FNMF

Le séisme qui a emporté SFEREN produit encore quelques répliques, comme nous pouvions nous y attendre. La dernière en date concerne une nomination au poste de secrétaire général de la FNMF.

S'il était acquis que Roland BERTHILIER quitterait le secrétariat général, il paraissait tout aussi évident que Stéphanie SOARES passerait de MACIF MUTUALITÉ à la fédé pour le remplacer. Mais tout ça, c'était avant...

Avant le crash SFEREN et l'opposition de Daniel HAVIS à une telle nomination.

Résultat, c'est Dominique JOSEPH, vice-présidente de la MGEFI et trésorière générale adjointe de la fédé qui devrait être nommée secrétaire général de la FNMF.

Quant à Sophie SOARES, elle passera bien à la rue de Vaugirard, le futur président voulant conserver un élément qu'il juge « *prometteur* ».

C'est sûrement le meilleur des soutiens.

DANS LES COULISSES

Code : la mutualité soignée par ordonnance

C'est par voie d'ordonnance que sera donc décidé le futur code de la Mutualité. Inséré dans le cadre de la loi SAPIN 2, la transformation du code de la Mutualité, l'amendement ouvre la porte à la fameuse réforme du code, chantier auquel s'était attelé Étienne CANIARD.

Le timing est parfait, puisque le 23 juin prochain, le président passera la main à l'heureux élu, avec à son actif la mise en place de cette réforme.

Timing parfait également pour Manuel VALLS, qui devrait intervenir lors de l'assemblée générale. Le Premier ministre aura donc quelque chose à annoncer aux dirigeants mutualistes. La belle histoire ne dit pas s'il reviendra particulièrement sur l'ouverture du champ d'activité du livre III « à des activités sportives et de pompes funèbres »,

ou sur la gouvernance et en « permettant que les statuts puissent donner compétence au conseil d'administration pour adopter le règlement mutualiste », ou, plus intéressant encore, sur « la protection de l'appellation de mutuelle ». Verrons-nous bientôt un label AOP sur les produits mutualistes ? Mieux encore, sur les dirigeants ?

COVÉA, what else ?

Les résultats un peu plus détaillés de l'année 2015 du groupe mutualiste, « comme le secteur », selon Thierry DEREZ, son PDG.

Il n'empêche, en dépassant le milliard d'euros de résultat net pour 2015, le groupe franchit un nouveau pallier avec un poids relatif dans le secteur en constante progression. En dommages avec 10,5 millions de véhicules et 7,7 millions d'habitations assurés en 2015, malgré la loi HAMON.

En sinistre, l'assureur de la ville de Mon-

targis, devenue « la Venise du Gâtinais », selon Thierry DEREZ, la situation s'améliore avec un ratio combiné à 98,5%. Un chiffre qui n'était pas donné en raison « de son manque de pertinence » il y a encore deux ans... En santé, en assurance-vie unités de compte et sur le segment des pros, TPE et PME, COVÉA poursuit sa croissance, jouant à plein la complémentarité des trois enseignes. Car il s'agit bien de trois enseignes d'une même boutique.

Interrogé sur les comptes distincts de MAAF, MMA et GMF, voir comment chaque entité évoluait, la réponse fut longue mais néanmoins claire : « pas de publication spécifique ». Sauf à passer par l'ACPR. À bon entendeur...

Le CTIP pense retraite

Le CTIP a trente ans, se porte bien et pense déjà à la retraite. Non pas à la sienne, mais à celle des Français, qui pourrait être réformée avec l'arrivée en 2017 d'une nouvelle équipe dirigeante à la tête du pays. « Ne pas se préparer à l'éventualité d'un report de l'âge légal de la retraite serait suicidaire de notre part », selon Jean-Paul LACAM, délégué général du CTIP. 2015 était la dernière année de provisionnement suite au report de l'âge légal de départ à la retraite instauré en 2010, mais tout indique que la prudence devrait encore être de mise au sein des IP. Avec les taux bas, la pression est grande pour les organismes.

QUI ÇA INTÉRESSE ?

La MACIF et la MATMUT toujours réunies !

Que les sentimentaux et les inquiets se rassurent, MATMUT et MACIF ont encore des éléments communs, et notamment dans l'aide qu'elles apportent aux jeunes pousses ! Avec 1 million d'euros versés pour CARIZY, une start-up qui facilite la vente en ligne de voitures d'occasions entre particuliers, les deux mutuelles montrent qu'elles ont encore foi en l'avenir... des jeunes entreprises.

Un mutualiste va toucher le fonds ?

99% TOP
FIABILITÉ

Ce ne serait qu'une question de temps avant que Michel GOUGNARD, 63 ans, actuel DRH et communication interne de COVÉA, prenne la tête du Fonds de garantie des assurances obligatoires (FGAO) en lieu et place de Jean-Yves JULIEN d'ALLIANZ. À quelques semaines de la création de la FFA, l'alternance SA - assureurs mutualistes est encore garantie, mais restera-t-elle obligatoire ?

AGENDA

Le prochain petit déjeuner Off, dernier de la saison, aura lieu le mercredi 6 juillet avec :

Jean-Marc RABY
DG - MACIF

Pour tout connaître des prochains rendez-vous, des tarifs PASS et CARNETS et même pour faire quelques suggestions, rendez-vous sur lalettredeassurance.com ou écrivez-nous !

event@seroni.fr

LES PETITES LIGNES

Édito : la communication s'est noyée

Il pleut sur la France depuis déjà une semaine, quand l'assurance commence à communiquer.

Certes, les services sinistres avaient déjà envoyé quelques messages de prévention. Le 31 mai, je recevais de la part de mon assureur auto un sympathique SMS me demandant « *d'adapter mon comportement* » en raison d'un risque d'inondation dans ma commune des bords de Seine, avec le lien vers un site internet dédié. Rien de mon assureur habitation, peut-être moins inquiet de la situation.

Mais le plus surprenant est que, ce 31 mai, le Loiret passe en vigilance rouge pour les phénomènes de crue, une première qui n'est pourtant pas suivie d'une communication précise du secteur. Peu à peu, les organismes se mobilisent et annoncent les numéros d'urgence et autres plateformes dédiées à leurs assurés. Mais il s'agit de cas par cas...

Quand les villes de Montargis et de Nemours sont touchées, pas beaucoup plus de bruit, alors que commencent à se poser les questions des indemnités. Certes, la situation n'est pas encore au bilan, mais la prévention tant réclamée par les assureurs pour mieux gérer leurs risques n'aurait-elle pas imposée une visibilité plus grande des professionnels pour inonder le terrain médiatique de recommandations, d'accompagnements, de présences rassurantes ? J'imagine facilement qu'en regard du service payé et en prévision de ce qui allait se passer entre pouvoirs publics et médias, une présence rassurante en amont de la crue aurait été un vrai plus.

Finalement, vendredi 3 juin, une première dépêche AFP signale une estimation de l'AFA à 600 millions d'euros. La fédération commence la conquête médiatique, avec un couac : quand le président SPITZ donne 600 millions d'euros, le vice-président DEMURGER, pour la MAIF, invité sur *France Info*, se fait extrapoler à « *3 ou 4 fois 600 millions* ». La cacophonie commence, et le sentiment d'un long week-end aussi. En effet, jusqu'à lundi et le rendez-vous avec le Premier ministre et la secrétaire d'État chargée de l'aide aux victimes Juliette MÉADEL, le montant restera autour des 2 milliards dans de nombreux médias. Et faute d'avoir occupé le terrain médiatique suffisamment, ce sont les politiques qui vont prendre les devants, tirant à eux la couverture d'indemnisation et de procédures normales, que se partageront les assureurs, la CCR et d'éventuels réassureurs.

Les circonstances auraient dû permettre d'anticiper la communication du secteur, qu'elle soit ou non menée par la fédération. Expliquer le système d'indemnisation avant, c'est éviter toute forme de récupération. Car le pire est à venir : attendez de voir un assuré expliquer en prime time qu'il n'a pas été indemnisé...

Benoit MARTIN

PETITES PHRASES

À l'évidence

Les inondations ont, sans surprise, suscité quelques commentaires à la suite des propos politiques, et notamment de ceux de la secrétaire d'État chargée de l'aide aux victimes Juliette MÉADEL.

« *Elle dit partout : 'j'ai demandé aux assureurs ci, j'ai obtenu ça' alors que tout est déjà prévu dans le régime des catastrophes naturelles ! Je pense qu'elle va aussi demander aux murs de sécher et à la Seine de rentrer dans son lit !* »

Un peu de compréhension : comment lui en vouloir, c'est son heure de gloire !



AXA change et tout le monde le remarque

AXA annoncera son prochain plan le 21 juin. En attendant, un assureur expérimenté a vu dans le départ du Royaume-Uni (cession de différentes activités) un changement de culture :

« *AXA avait fait du très bon travail au Royaume-Uni, en vendant beaucoup dans les années 90 et 2000. Voilà que le nouveau DG cède tout, c'est bien la preuve d'un changement culturel très fort !* »

Si vous ajoutez que Nicolas MOREAU avait dirigé pendant quatre ans l'entité UK avec de bons résultats, le doute n'est plus permis !



L'assurance toujours plus forte que la banque

Solvabilité II est toujours d'actualité.

Vu par les actuaires, le bilan est sans appel : c'est du très très haut niveau.

« *La formule standard en assurance est plus compliquée que le plus compliqué des systèmes de régulation bancaire. Le terme de standard n'est qu'une mauvaise traduction du terme anglais !* » Surtout que niveau standardisation, chaque entité étant particulière, on a vu mieux.